

IVG : un droit pour toutes mais un acte jamais anodin

Mis en ligne le lundi 03 octobre 2016

IVG : un droit pour toutes mais un acte jamais anodin

Actu En France, n'importe quelle femme a la possibilité d'interrompre une grossesse non désirée. Un acte qu'elle peut réaliser en cabinet ou dans un centre périnatal comme celui de Menton

Pour qu'on en soit trop sûre, France Culture a enregistré les échanges au sein d'un cabinet médical. Quelqu'un y a-t-elle déjà qualifié l'interpellation d'acte de conscience ? Ça n'est pas sûr. En France, toute femme quel qu'elle soit a le droit de choisir si elle veut ou non poursuivre une grossesse. Elle a le droit d'interrompre une grossesse un droit inscrit dans la loi de 1975. C'est ce que nous allons tenter de comprendre à travers l'histoire d'une femme.

Le cabinet se situe à l'école de Menton, un lieu où se trouvent aussi un cabinet d'ophtalmologie et un cabinet de dermatologie. Les locaux sont modernes, lumineux, agréables. Une femme, blonde, est assise à une table, elle est en train de lire un livre. Une autre femme, plus âgée, est assise à côté d'elle. Elles sont toutes deux accompagnées par une sage-femme.



À Menton, le centre périnatal de la Polymère permet aux femmes de réaliser une IVG par on (abord 95% médicalement assistées). Les patientes sont reçues par le Dr Georges Martiny (en blouse blanche), chef du service, ou par la sage-femme Madelyne Moreau (à gauche).

La Polymère de Menton reçoit environ 150 à 200 femmes par semaine qui ne souhaitent pas porter à terme leur grossesse. C'est un cabinet qui se trouve au centre d'un quartier résidentiel. Les femmes y sont reçues par une sage-femme ou un médecin. La Polymère est un centre de référence pour les femmes de la région. Elle propose des consultations de suivi, des consultations de conseil, des consultations de diagnostic, des consultations de traitement.

Médicaments ou chirurgie
Une femme peut choisir de faire une IVG par on ou par on. Elle peut aussi choisir de faire une IVG par on ou par on. Elle peut aussi choisir de faire une IVG par on ou par on.

Repères
En 1975, l'Institut national de la Démographie a réalisé en France une étude sur l'IVG. Elle a permis de constater que 400 000 femmes ont fait une IVG en France. En 2015, ce chiffre est passé à 1 000 000.

Les femmes qui choisissent de faire une IVG par on le font généralement dans un cabinet médical. Elles sont accompagnées par une sage-femme ou un médecin. Les femmes qui choisissent de faire une IVG par on le font généralement dans un centre périnatal. Elles sont accompagnées par une sage-femme ou un médecin.

Le cas des mineures
Une mineure a le droit de faire une IVG. Elle doit être accompagnée par un adulte. Elle doit aussi être informée des conséquences de son choix.

L'expert



Une blessure à surmonter

Une femme qui a subi une IVG peut ressentir une douleur ou une blessure. C'est normal. Elle doit être accompagnée par un professionnel de santé.

Une femme qui a subi une IVG peut ressentir une douleur ou une blessure. C'est normal. Elle doit être accompagnée par un professionnel de santé. Elle doit aussi être informée des conséquences de son choix.

ANELLE TRUQUET
ananelle@kamab.fr